

ASSEMBLÉE NATIONALE

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 118

présenté par

M. Bovet, M. Weber, M. Allisio, M. Mauvieux, Mme Marais-Beuil, M. Lottiaux et M. Renault

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
